© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

que faire

Par Profil supprimé Postée le 19/08/2014 03:54

> bonjour je me decide à ecrire mon fils de 20 ans fume depuis 3 ans à peupres il est en souffrance fait des crises de nerfs quand il est en manque casse mes objets les portes ect...insultes ,menaces ..paranoia .. appel à la police suivi par un psy mais nil n'y va pas regulierement enfin depuis un mois il a accepté de suivre le programme du centre mais les rv avec les vacances sont res irreguliers il est souvent en retard il faut le reveiller il semble vouloir arreter sa consommation nous l'encourageons bien sur nous lui disons que nous l'aimons mais quil faut aussi quil se prenne en charge donc nous lui prenons un studio il était d'accord et maintenant il ne veut plus devons nous l'obliger à y aller? il est tres difficile de lui parler il s 'enerve vite surtout apres moi il est etudiant donc nous payons tout pour lui et je pense qu'il en profite merci de votre reponse

---

Mise en ligne le 21/08/2014

Bonjour,

Vous évoquez le fait que votre fils a commencé un suivi psychologique suite à un appel à la police ce qui pourrait supposer la présence d’une obligation de soins. Si c’est le cas et si votre fils ne se rend pas de façon régulière aux rendez-vous, il prend le risque d’encourir des poursuites judiciaires.

Dans le cadre d’un suivi au sein du centre que vous évoquez, si votre fils ne veut pas se rendre aux rendez-vous, vous ne pouvez pas l’obliger à s’y conduire. S’il a réellement la volonté d’arrêter sa consommation, il est alors important qu’il se responsabilise face à cette démarche.

Par rapport au fait que votre fils soit étudiant et que vous lui payez tout, il est en effet possible qu’il abuse de cette situation. Vous n'avez pas à subir sous prétexte que votre fils est en souffrance. Comme nous vous l'avons mentionné, votre fils est majeur et en âge d’assumer certains devoirs que la vie exige.

Le fait qu’il ne souhaite plus se rendre dans le studio est peut-être révélateur d’une peur de grandir et de devoir se débrouiller seul, sans vous. C’est un sujet que vous pourriez aborder avec lui. Le dialogue permet de nouer une relation de confiance primordiale afin que les messages, que vous souhaitez lui faire passer, aient un sens pour lui. Ainsi, le valoriser comme vous le faites est très positif, car cela l’aide à prendre confiance en lui. C’est important de lui rappeler et de lui montrer qu’il est en capacité de bien faire sans que vous soyez toujours derrière lui.

Nous sommes attentifs à votre demande d’aide. Sachez que votre fils n’est pas le seul à pouvoir bénéficier d’un suivi. Il existe des centres qui reçoivent également les parents des jeunes consommateurs afin d’avoir un soutien, une écoute, des conseils face au type de situation que vous vivez. Il est possible que le centre qui reçoit votre fils face ce type de prise en charge. Si ce n’est pas le cas, vous trouverez ci-joint les coordonnées d’un centre qui effectue un suivi parental.

Pour tout complément d’information ou pour toute autre question, n’hésitez pas à nous recontacter soit par téléphone au 0800231313, appel gratuit d’un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin, ou par chat via notre site internet drogues-info-service.fr.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CMP Hibiscus - Consultation Jeunes Consommateurs

40 Lotissement La Carrière
Route de Balata
97200 FORT DE FRANCE

Tél : 05 96 38 29 15
Site web : www.ch-despinoy.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi 8H30- 16H00
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée